



Les risques psychosociaux liés au travail

Statistiques

2019-2023

Ce document a été préparé par :

Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information

Conception de la page couverture

Direction générale des communications

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à la
Direction du contrôle, de l'analyse stratégique et des opérations financières
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, av. D'Estimauville
C.P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec), G1J 0H7

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
ISBN : 978-2-555-00319-4 (PDF)

Janvier 2025
cnesst.gouv.qc.ca

Table des matières

1. Introduction	4
2. Population étudiée	4
3. Faits saillants	5
4. Statistiques globales sur les risques psychosociaux en milieu de travail	7
5. Statistiques sur les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail	8
5.1 Lésions selon le type de violence	8
5.2 Lésions attribuables à la violence selon l'âge et le sexe	9
5.3 Lésions attribuables à la violence selon le secteur d'activité économique	10
5.4 Lésions attribuables à la violence selon les principales professions	11
5.5 Lésions attribuables à la violence selon l'agent causal	12
5.6 Lésions attribuables à la violence selon le genre de lésion	13
5.7 Lésions attribuables à la violence selon le siège de la lésion	14
5.8 Lésions attribuables à la violence selon la nature de la lésion	15
5.9 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables à la violence	16
5.10 Débours moyens des lésions attribuables à la violence	17
6. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au stress en milieu de travail	18
6.1 Lésions selon le type de stress	18
6.2 Lésions attribuables au stress selon l'âge et le sexe	19
6.3 Lésions attribuables au stress selon le secteur d'activité économique	20
6.4 Lésions attribuables au stress selon les principales professions	21
6.5 Lésions attribuables au stress selon l'agent causal	22
6.6 Lésions attribuables au stress selon le genre de lésion	23
6.7 Lésions attribuables au stress selon la nature de la lésion	24
6.8 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables au stress	25
6.9 Débours moyens des lésions attribuables au stress	26
7. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au harcèlement en milieu de travail	27
7.1 Lésions et débours liés au harcèlement en vertu de la LATMP	27
7.2 Recours traités pour harcèlement en vertu de la LNT	28

1. Introduction

Les préoccupations à l'égard des risques psychosociaux sont de plus en plus présentes dans notre société et dans nos milieux de travail. Cette publication dresse un portrait statistique de la violence (physique et psychique), du stress (aigu et chronique) et du harcèlement (psychologique et sexuel) en milieu de travail pour les années 2019 à 2023.

Concernant le harcèlement, les employeurs ont l'obligation d'offrir un environnement de travail exempt de harcèlement psychologique, de mettre en place des moyens raisonnables pour le prévenir et de faire cesser toute situation qui s'y apparente. La CNESST, à titre d'organisme concerné, doit rendre compte au ministre du Travail de l'évolution des lésions professionnelles attribuables au harcèlement psychologique. Une conduite constituant du harcèlement sexuel, qu'elle soit manifestée de manière physique ou verbale, sera considérée comme étant du harcèlement psychologique selon la *Loi sur les normes du travail* (LNT), art. 81.18. Pour cette raison, la publication expose les informations en lien avec la santé et la sécurité du travail (SST) ainsi que celles relatives aux normes du travail (NT) portant sur le harcèlement psychologique ou sexuel.

2. Population étudiée

Les tableaux statistiques se segmentent de la façon suivante :

- > Les lésions acceptées attribuables aux risques psychosociaux dans leur ensemble (violence, stress et harcèlement).
- > Les lésions acceptées attribuables à la violence découlant d'un événement traumatique.
- > Les lésions acceptées attribuables au stress résultant d'un événement traumatique ou d'une situation entraînant un stress qui se poursuit sur une longue période.
- > Les lésions acceptées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) ainsi que les recours traités en vertu de la LNT visant le harcèlement psychologique ou sexuel.

La publication traite du nombre de lésions, de leurs variables descriptives et des données socioéconomiques liées aux travailleuses et aux travailleurs. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé sur la base des années complètes seulement.

Plus particulièrement, cette publication fait référence aux lésions inscrites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre et acceptées au 1^{er} mars de l'année suivante. En ce qui concerne les demandes de harcèlement psychologique ou sexuel en vertu de la LNT, ce sont celles traitées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années.

Pour le calcul de la durée moyenne des indemnités de remplacement de revenu (IRR) et des débours moyens, il s'agit des lésions dont l'inscription de la décision de capacité de travail se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années. Les débours totaux sont ceux des lésions avec des versements entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années, sans égard à l'année d'acceptation de la lésion, qu'il y ait eu une décision de capacité de travail ou non.

De plus, le lecteur doit prendre note que les lésions attribuables au stress peuvent également être attribuables à la violence. Ainsi, elles peuvent ne pas constituer des événements distincts. En ce qui concerne la présentation des résultats, il est à noter que les pourcentages ont été arrondis. Pour cette raison, il est possible que la somme des proportions présentées ne soit pas de 100 %.

3. Faits saillants

Risques psychosociaux dans leur ensemble

- Hausse de 42,0 % des lésions attribuables aux risques psychosociaux depuis 2019, pour un total de 5 532 lésions en 2023. La hausse s'observe pour tous les types de risques psychosociaux (tableau 4).
- La grande majorité des lésions attribuables aux risques psychosociaux sont des événements de violence sans stress, pour une proportion de 58,0 % en 2023, une hausse de 5,6 points de pourcentage en cinq ans (tableau 4).
- La durée moyenne d'indemnisation a été de 155 jours chez les femmes en 2023, une hausse de 16 jours depuis 2019. Chez les hommes, la durée a été de 49 jours de plus que chez les femmes, avec 204 jours en 2023, une hausse de 61 jours depuis 2019 (graphique 4.1.1).
- S'élevant à 32 616 \$, les débours moyens des hommes ont augmenté de 66,5 % depuis 2019. Les débours moyens des femmes, de 22 995 \$, ont augmenté de 25,8 % sur la même période (graphique 4.1.2).

Violence

- Hausse de 45,3 % des lésions attribuables à la violence depuis 2019, pour un total de 4 423 lésions en 2023 (tableau 5.1).
- Les travailleuses sont surreprésentées quant aux lésions attribuables à la violence. En 2023, les femmes représentaient près de la moitié des travailleurs en équivalent temps complet (ETC) couverts par le régime (47,4 %), alors qu'elles avaient subi 73,3 % des lésions avec violence (graphiques 5.2.1 et 5.2.2).
- En 2023, près de la moitié des lésions attribuables à la violence sont survenues dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (47,8 %). Le secteur de l'enseignement représente 22,2 % des lésions, une proportion en hausse considérable de 7,0 points de pourcentage depuis 2019 (tableau 5.3).
- L'agent causal ayant le plus augmenté sur la période de cinq ans est l'étudiant(e), dont la hausse est de 195,3 %, pour un total de 824 lésions en 2023. D'ailleurs, la proportion de cet agent causal a doublé sur cette période, passant de 9,2 % à 18,6 % (tableau 5.5).
- Près de la moitié des lésions attribuables à la violence (46,6 %) résulte de coups, de coups de pied ou d'une volée de coups (+ 14,6 pts de % par rapport à 2019) (tableau 5.6).
- Le siège de lésion ayant le plus augmenté sur la période de cinq ans est la région crânienne, y compris le crâne, dont la hausse est de 145,8 %, pour un total de 435 lésions en 2023. La proportion est passée de 5,8 % à 9,8 % sur cette période (+ 4,0 pts de %) (tableau 5.7).
- La durée globale d'indemnisation des lésions attribuables à la violence est de 172 jours (+ 38 j). La durée moyenne d'indemnisation a été de 168 jours chez les femmes en 2023, une hausse de 30 jours depuis 2019. Chez les hommes, la durée a été de 15 jours de plus que chez les femmes, avec 183 jours en 2023, une hausse de 57 jours depuis 2019 (tableau 5.9).
- Au total, les débours moyens des lésions attribuables à la violence ont été de 21 947 en 2023, une hausse de 32,4 %. S'élevant à 24 274 \$, les débours moyens des hommes ont augmenté de 49,7 % depuis 2019. Les débours moyens des femmes, de 21 085 \$, ont augmenté de 26,1 % sur la même période (tableau 5.10).

3. Faits saillants

Stress

- Hausse de 25,2 % des lésions attribuables au stress, qui sont passées de 1 856 à 2 323 entre 2019 et 2023 (tableau 6.1).
- En 2023, les femmes ont subi 57,8 % des lésions de stress, tandis que leur proportion d'ETC était de 47,4 % (graphiques 6.2.1 et 6.2.2).
- En 2023, 63,5 % des lésions attribuables au stress sont survenues dans les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale (24,8 %; -2,1 pts de % par rapport à 2019), du transport et de l'entreposage (15,5 %; - 1,1 pt de % par rapport à 2019), de l'enseignement (12,1 %; + 4,7 pts de % par rapport à 2019) et des administrations publiques (11,1 %; + 1,1 pt de %) (tableau 6.3).
- L'exposition à un événement traumatisant ou stressant et le harcèlement psychologique expliquent le plus les lésions avec stress, avec des proportions respectives de 37,3 % (- 1,3 pt de % par rapport à 2019) et de 16,1 % (stable par rapport à 2019) en 2023 (tableau 6.6).
- La nature de lésion ayant le plus augmenté sur la période de cinq ans est le trouble d'adaptation, avec une hausse est de 45,5 % pour un total de 940 lésions en 2023. D'ailleurs, la proportion est passée de 34,8 % en 2019 à 40,5 % en 2023 (+ 5,7 pts de %) (tableau 6.7).
- La durée globale d'indemnisation des lésions attribuables au stress est de 304 jours (+ 86 j). La durée moyenne d'indemnisation a été de 287 jours chez les femmes en 2023, une hausse de 45 jours depuis 2019. Chez les hommes, la durée a été de 41 jours de plus que chez les femmes, avec 328 jours en 2023, une hausse de 141 jours depuis 2019 (tableau 6.8).
- Au total, les débours moyens relatifs aux lésions attribuables au stress ont été de 40 023 en 2023, une hausse de 52,8 %. S'élevant à 46 345 \$, les débours moyens des hommes ont augmenté de 88,4 % depuis 2019. Les débours moyens des femmes, de 35 787 \$, ont augmenté de 30,4 % sur la même période (tableau 6.9).

Harcèlement

- Le nombre de lésions avec harcèlement a été de 436 en 2023. Entre 2019 et 2023, les lésions avec harcèlement psychologique sont passées de 295 à 375 (+ 27,1 %), et les lésions avec harcèlement sexuel sont passées de 26 à 61 (+ 134,6 %) (tableau 7.1).
- La durée globale d'indemnisation des lésions avec harcèlement est de 480 jours (+ 188 j). La durée moyenne d'indemnisation a été de 453 jours chez les femmes en 2023, une hausse de 115 jours depuis 2019. Chez les hommes, la durée a été de 87 jours de plus que chez les femmes, avec 540 jours en 2023, une hausse de 329 jours depuis 2019 (graphique 7.1.1).
- Au total, les débours moyens relatifs aux lésions avec harcèlement ont été de 56 557 en 2023, une hausse de 69,0 %. S'élevant à 68 389 \$, les débours moyens des hommes ont augmenté de 157,2 % depuis 2019. Les débours moyens des femmes, de 51 146 \$, ont augmenté de 37,3 % sur la même période (graphique 7.1.2).
- La proportion des recours traités pour harcèlement psychologique ou sexuel en vertu de la LNT, sans intervention des affaires juridiques de la CNESST, est passée de 94,7 % à 90,3 % entre 2019 et 2023 (- 4,4 pts de %) (tableau 7.2).
- Les recours traités avec intervention des affaires juridiques montrent une hausse de la proportion des règlements hors cour, laquelle est passée de 4,0 % en 2019 à 7,6 % en 2023 (+ 3,5 pts de %) (tableau 7.2).

4. Statistiques globales sur les risques psychosociaux en milieu de travail

2019-2023

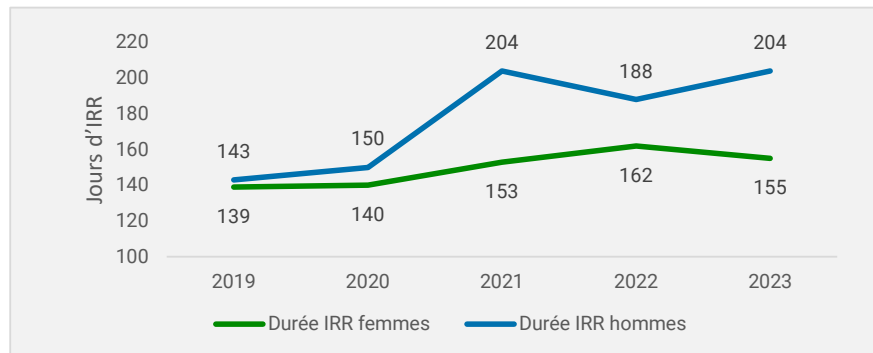
4. Statistiques globales sur les risques psychosociaux en milieu de travail

Type de risques psychosociaux	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Violence sans stress	2 041	52,4 %	2 091	53,8 %	2 722	61,8 %	2 507	59,8 %	3 209	58,0 %	1 168	57,2 %
Stress et violence	1 003	25,7 %	917	23,6 %	883	20,1 %	855	20,4 %	1 214	21,9 %	211	21,0 %
Stress sans violence	853	21,9 %	881	22,7 %	796	18,1 %	828	19,8 %	1 109	20,0 %	256	30,0 %
Total distinct risques psychosociaux	3 897	100,0 %	3 889	100,0 %	4 401	100,0 %	4 190	100,0 %	5 532	100,0 %	1 635	42,0 %
Harcèlement	321	8,2 %	293	7,5 %	277	6,3 %	221	5,3 %	436	7,9 %	115	35,8 %
Harcèlement psychologique	295	7,6 %	269	6,9 %	246	5,6 %	207	4,9 %	375	6,8 %	80	27,1 %
Harcèlement sexuel	26	0,7 %	24	0,6 %	31	0,7 %	14	0,3 %	61	1,1 %	35	134,6 %

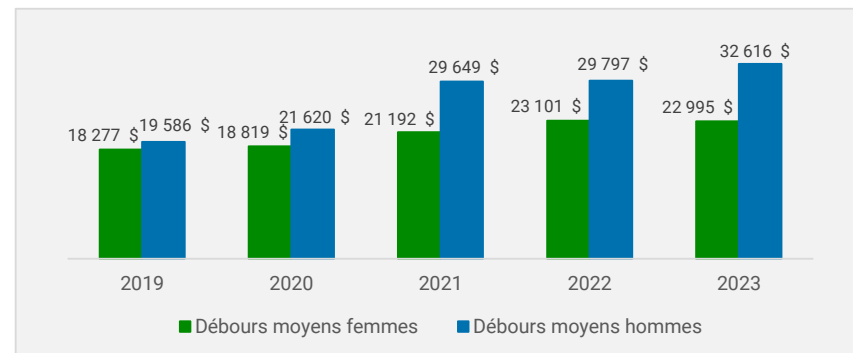
Les données de ce tableau présentent les nombres de dossiers distincts dans lesquels il y a présence de violence sans stress, de stress et de violence et de stress sans violence. Les lésions dont le genre est le harcèlement sont incluses dans ces catégories.

À noter que dans les trois sections suivantes, les dossiers ne sont pas distincts et peuvent se trouver dans plusieurs catégories de risques psychosociaux. Ainsi, l'addition de ces trois sections ne donne pas les totaux observés dans le tableau ci-haut.

4.1.1 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions avec risques psychosociaux



4.1.2 Débours moyens (\$) des lésions avec risques psychosociaux



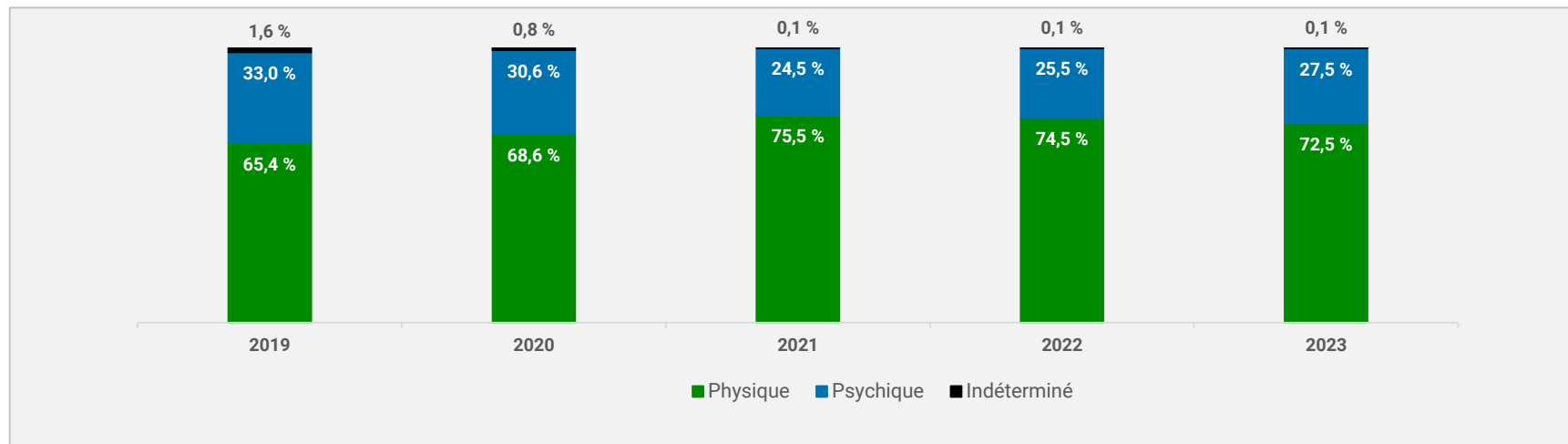
5. Statistiques sur les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail

2019-2023

5.1 Lésions selon le type de violence

Type de violence	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Physique	1 991	65,4 %	2 064	68,6 %	2 720	75,5 %	2 504	74,5 %	3 205	72,5 %	1 214	61,0 %
Psychique	1 004	33,0 %	919	30,6 %	883	24,5 %	856	25,5 %	1 215	27,5 %	211	21,0 %
Indéterminé	49	1,6 %	25	0,8 %	2	0,1 %	2	0,1 %	3	0,1 %	- 46	- 93,9 %
Total	3 044	100,0 %	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	1 379	45,3 %

5.1.1 Proportions des lésions selon le type de violence



5. Statistiques sur les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail

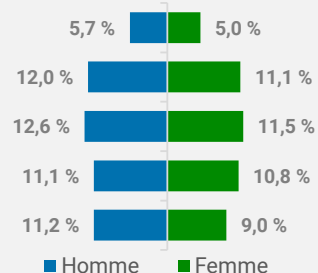
2019-2023

5.2 Lésions attribuables à la violence selon l'âge et le sexe

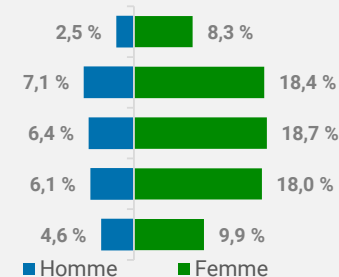
Âge	Sexe	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
24 ans et moins	Femme	275	9,0 %	311	10,3 %	394	10,9 %	317	9,4 %	365	8,3 %	90	32,7 %
	Homme	84	2,8 %	95	3,2 %	104	2,9 %	96	2,9 %	110	2,5 %	26	31,0 %
	Total partiel	359	11,8 %	406	13,5 %	498	13,8 %	413	12,3 %	475	10,7 %	116	32,3 %
25 à 34 ans	Femme	571	18,8 %	565	18,8 %	678	18,8 %	592	17,6 %	813	18,4 %	242	42,4 %
	Homme	225	7,4 %	243	8,1 %	238	6,6 %	256	7,6 %	313	7,1 %	88	39,1 %
	Total partiel	796	26,1 %	808	26,9 %	916	25,4 %	848	25,2 %	1 126	25,5 %	330	41,5 %
35 à 44 ans	Femme	583	19,2 %	513	17,1 %	658	18,3 %	606	18,0 %	828	18,7 %	245	42,0 %
	Homme	209	6,9 %	212	7,0 %	228	6,3 %	225	6,7 %	283	6,4 %	74	35,4 %
	Total partiel	792	26,0 %	725	24,1 %	886	24,6 %	831	24,7 %	1 111	25,1 %	319	40,3 %
45 à 54 ans	Femme	478	15,7 %	447	14,9 %	616	17,1 %	586	17,4 %	797	18,0 %	319	66,7 %
	Homme	240	7,9 %	209	6,9 %	220	6,1 %	235	7,0 %	272	6,1 %	32	13,3 %
	Total partiel	718	23,6 %	656	21,8 %	836	23,2 %	821	24,4 %	1 069	24,2 %	351	48,9 %
55 ans et plus	Femme	238	7,8 %	258	8,6 %	320	8,9 %	310	9,2 %	437	9,9 %	199	83,6 %
	Homme	141	4,6 %	155	5,2 %	149	4,1 %	139	4,1 %	205	4,6 %	64	45,4 %
	Total partiel	379	12,5 %	413	13,7 %	469	13,0 %	449	13,4 %	642	14,5 %	263	69,4 %
Total	Femme	2 145	70,5 %	2 094	69,6 %	2 666	74,0 %	2 411	71,7 %	3 240	73,3 %	1 095	51,0 %
	Homme	899	29,5 %	914	30,4 %	939	26,0 %	951	28,3 %	1 183	26,7 %	284	31,6 %
Total		3 044	100,0 %	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	1 379	45,3 %
Âge entier moyen*	Sexe	2019	2020	2021	2022	2023	Écart 2019-2023						
	Femme	39	39	39	40	40	1						
	Homme	41	41	40	40	41	0						

* Aux fins de présentation, l'âge entier moyen se calcule en ne retenant que les années complètes.

5.2.1 Proportions des travailleurs couverts - ETC* selon l'âge et le sexe, 2023



5.2.2 Proportions des lésions attribuables à la violence selon l'âge et le sexe, 2023



* ETC : équivalent à temps complet. Données de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

5. Statistiques sur les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail

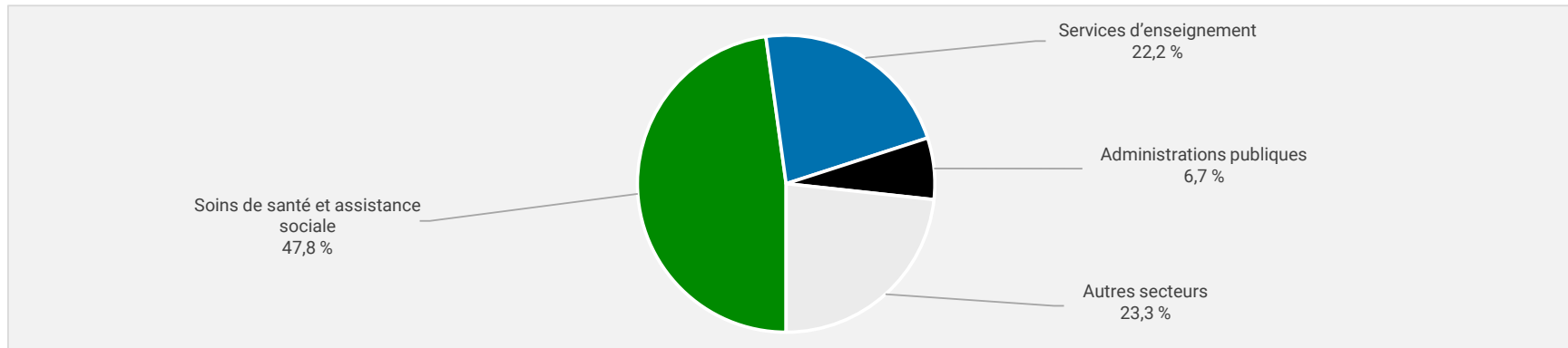
2019-2023

5.3 Lésions attribuables à la violence selon le secteur d'activité économique

Secteur*	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Soins de santé et assistance sociale	1 508	49,5 %	1 637	54,4 %	1 994	55,3 %	1 617	48,1 %	2 115	47,8 %	607	40,3 %
2. Services d'enseignement	463	15,2 %	355	11,8 %	586	16,3 %	650	19,3 %	982	22,2 %	519	112,1 %
3. Administrations publiques	208	6,8 %	207	6,9 %	255	7,1 %	246	7,3 %	296	6,7 %	88	42,3 %
Autres secteurs	865	28,4 %	809	26,9 %	770	21,4 %	849	25,3 %	1 030	23,3 %	165	19,1 %
• Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	121	4,0 %	143	4,8 %	168	4,7 %	194	5,8 %	242	5,5 %	121	100,0 %
• Transport et entreposage	157	5,2 %	140	4,7 %	134	3,7 %	155	4,6 %	186	4,2 %	29	18,5 %
• Commerce de détail	124	4,1 %	122	4,1 %	109	3,0 %	113	3,4 %	123	2,8 %	- 1	- 0,8 %
• Hébergement et services de restauration	98	3,2 %	61	2,0 %	39	1,1 %	41	1,2 %	73	1,7 %	- 25	- 25,5 %
• Autres services	56	1,8 %	37	1,2 %	40	1,1 %	54	1,6 %	67	1,5 %	11	19,6 %
• Information, culture et loisirs	39	1,3 %	29	1,0 %	25	0,7 %	34	1,0 %	42	0,9 %	3	7,7 %
• Fabrication de biens non durables	57	1,9 %	56	1,9 %	49	1,4 %	34	1,0 %	39	0,9 %	- 18	- 31,6 %
• Fabrication de biens durables	41	1,3 %	34	1,1 %	35	1,0 %	29	0,9 %	38	0,9 %	- 3	- 7,3 %
• Commerce de gros	23	0,8 %	19	0,6 %	24	0,7 %	31	0,9 %	26	0,6 %	3	13,0 %
• Construction	22	0,7 %	24	0,8 %	15	0,4 %	23	0,7 %	26	0,6 %	4	18,2 %
• Finance et assurances	15	0,5 %	12	0,4 %	9	0,2 %	5	0,1 %	14	0,3 %	- 1	- 6,7 %
• Autres ou indéterminés	112	3,7 %	132	4,4 %	123	3,4 %	136	4,0 %	154	3,5 %	42	37,5 %
Total	3 044	100,0 %	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	1 379	45,3 %

* Secteur d'activité économique défini par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

5.3.1 Proportions des lésions attribuables à la violence selon les principaux secteurs, 2023



5. Statistiques sur les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail

2019-2023

5.4 Lésions attribuables à la violence selon les principales professions

Profession*	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Personnel de soutien et de métiers	1 294	42,5 %	1 473	49,0 %	1 676	46,5 %	1 471	43,8 %	1 906	43,1 %	612	47,3 %
• Personnel de soutien des services de santé	689	22,6 %	821	27,3 %	1 111	30,8 %	867	25,8 %	1 129	25,5 %	440	63,9 %
• Représentant(e)s de services et autre personnel de services à la clientèle	174	5,7 %	228	7,6 %	254	7,0 %	245	7,3 %	275	6,2 %	101	58,0 %
• Dispensateur(-trice)s de soins et personnel de soutien en enseignement, en droit et en protection publique	49	1,6 %	40	1,3 %	14	0,4 %	30	0,9 %	156	3,5 %	107	218,4 %
• Autres	382	12,5 %	384	12,8 %	297	8,2 %	329	9,8 %	346	7,8 %	- 36	- 9,4 %
2. Personnel technique, de supervision et d'opérations	894	29,4 %	931	31,0 %	1 193	33,1 %	1 220	36,3 %	1 794	40,6 %	900	100,7 %
• Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	419	13,8 %	455	15,1 %	676	18,8 %	726	21,6 %	1 110	25,1 %	691	164,9 %
• Personnel technique des soins de santé	152	5,0 %	131	4,4 %	172	4,8 %	128	3,8 %	202	4,6 %	50	32,9 %
• Personnel des services de protection publique de première ligne	118	3,9 %	123	4,1 %	122	3,4 %	154	4,6 %	173	3,9 %	55	46,6 %
• Personnel en opération d'équipement de transport et de machinerie lourde et autre personnel assimilé à l'entretien	126	4,1 %	124	4,1 %	115	3,2 %	131	3,9 %	155	3,5 %	29	23,0 %
• Autres	79	2,6 %	98	3,3 %	108	3,0 %	81	2,4 %	154	3,5 %	75	94,9 %
3. Personnel professionnel et cadres	556	18,3 %	510	17,0 %	685	19,0 %	666	19,8 %	690	15,6 %	134	24,1 %
• Personnel professionnel en services d'enseignement	228	7,5 %	161	5,4 %	304	8,4 %	323	9,6 %	272	6,1 %	44	19,3 %
• Personnel professionnel en soins infirmiers	150	4,9 %	178	5,9 %	181	5,0 %	153	4,6 %	195	4,4 %	45	30,0 %
• Personnel professionnel du droit et des services gouvernementaux, sociaux et communautaires	72	2,4 %	38	1,3 %	33	0,9 %	30	0,9 %	70	1,6 %	- 2	- 2,8 %
• Cadres intermédiaires spécialisés ou spécialisées	28	0,9 %	32	1,1 %	54	1,5 %	30	0,9 %	54	1,2 %	26	92,9 %
• Autres	78	2,6 %	101	3,4 %	113	3,1 %	130	3,9 %	99	2,2 %	21	26,9 %
Professions non-classées ou non-identifiées	300	9,9 %	94	3,1 %	51	1,4 %	5	0,1 %	33	0,7 %	- 267	- 89,0 %
Total	3 044	100,0 %	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	1 379	45,3 %

* En 2023, la CNESST a implanté la Classification nationale des professions (CNP) 2016 en remplacement de la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) 1980 pour le codage de la profession associée aux nouvelles lésions. À des fins de présentation, tous les codes sont convertis à la CNP. Cette conversion peut entraîner des écarts avec les données présentées dans les publications précédentes.

5. Statistiques sur les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail

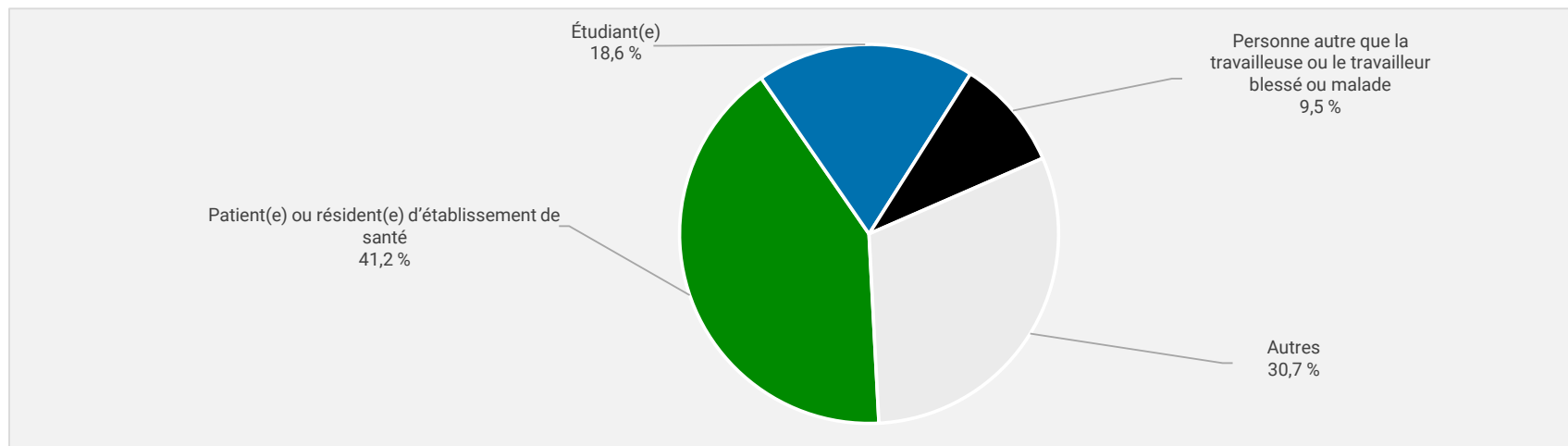
2019-2023

5.5 Lésions attribuables à la violence selon l'agent causal

Agent causal	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Patient(e) ou résident(e) d'établissement de santé	1 175	38,6 %	1 382	45,9 %	1 752	48,6 %	1 433	42,6 %	1 822	41,2 %	647	55,1 %
2. Étudiant(e)	279	9,2 %	223	7,4 %	366	10,2 %	557	16,6 %	824	18,6 %	545	195,3 %
3. Personne autre que la travailleuse ou le travailleur blessé ou malade (nca* et np**)	464	15,2 %	265	8,8 %	478	13,3 %	285	8,5 %	419	9,5 %	- 45	- 9,7 %
Autres agents	1 126	37,0 %	1 138	37,8 %	1 009	28,0 %	1 087	32,3 %	1 358	30,7 %	232	20,6 %
• Client(e)	326	10,7 %	292	9,7 %	219	6,1 %	291	8,7 %	358	8,1 %	32	9,8 %
• Collègue ou ex-collègue	264	8,7 %	230	7,6 %	241	6,7 %	220	6,5 %	322	7,3 %	58	22,0 %
• Tiers	159	5,2 %	209	6,9 %	264	7,3 %	300	8,9 %	287	6,5 %	128	80,5 %
• Supérieur(e)	190	6,2 %	176	5,9 %	163	4,5 %	133	4,0 %	233	5,3 %	43	22,6 %
• Prisonnier(-ère)	53	1,7 %	75	2,5 %	64	1,8 %	67	2,0 %	90	2,0 %	37	69,8 %
• Liquide ou substance organique d'une personne	43	1,4 %	30	1,0 %	6	0,2 %	30	0,9 %	32	0,7 %	- 11	- 25,6 %
• Autres	91	3,0 %	126	4,2 %	52	1,4 %	46	1,4 %	36	0,8 %	- 55	- 60,4 %
Total	3 044	100,0 %	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	1 379	45,3 %

* nca : non classés ailleurs ** np : non précisé

5.5.1 Proportions des lésions attribuables à la violence selon l'agent causal, 2023



5. Statistiques sur les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail

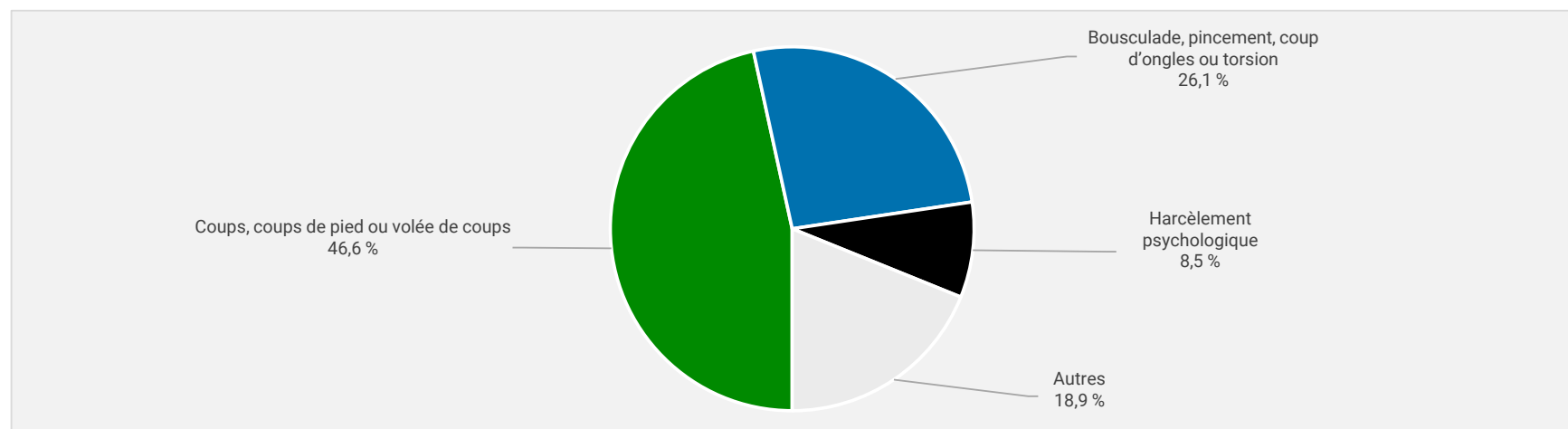
2019-2023

5.6 Lésions attribuables à la violence selon le genre de lésion

Genre	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Coups, coups de pied ou volée de coups	973	32,0 %	1 181	39,3 %	1 700	47,2 %	1 574	46,8 %	2 060	46,6 %	1 087	111,7 %
2. Bousculade, pincement, coup d'ongles ou torsion	512	16,8 %	415	13,8 %	736	20,4 %	803	23,9 %	1 153	26,1 %	641	125,2 %
3. Harcèlement psychologique	295	9,7 %	269	8,9 %	246	6,8 %	207	6,2 %	375	8,5 %	80	27,1 %
Autres genres	1 264	41,5 %	1 143	38,0 %	923	25,6 %	778	23,1 %	835	18,9 %	- 429	- 33,9 %
• Menace verbale	174	5,7 %	160	5,3 %	162	4,5 %	170	5,1 %	223	5,0 %	49	28,2 %
• Morsure	119	3,9 %	98	3,3 %	142	3,9 %	162	4,8 %	192	4,3 %	73	61,3 %
• Autres types de voies de fait	73	2,4 %	59	2,0 %	64	1,8 %	84	2,5 %	85	1,9 %	12	16,4 %
• Menace armée	101	3,3 %	77	2,6 %	75	2,1 %	80	2,4 %	69	1,6 %	- 32	- 31,7 %
• Harcèlement sexuel	26	0,9 %	24	0,8 %	31	0,9 %	14	0,4 %	61	1,4 %	35	134,6 %
• Voies de fait ou acte violent, nca*	264	8,7 %	255	8,5 %	232	6,4 %	103	3,1 %	58	1,3 %	- 206	- 78,0 %
• Agression sexuelle	38	1,2 %	43	1,4 %	50	1,4 %	52	1,5 %	57	1,3 %	19	50,0 %
• Autres, ne peut être classifié ou inconnu	469	15,4 %	427	14,2 %	167	4,6 %	113	3,4 %	90	2,0 %	- 379	- 80,8 %
Total	3 044	100,0 %	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	1 379	45,3 %

* nca : non classés ailleurs

5.6.1 Proportions des lésions attribuables à la violence selon le genre de lésion, 2023



5. Statistiques sur les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail

2019-2023

5.7 Lésions attribuables à la violence selon le siège de la lésion

Siège	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Systèmes corporels	897	29,5 %	799	26,6 %	754	20,9 %	735	21,9 %	1 061	24,0 %	164	18,3 %
2. Sièges multiples	516	17,0 %	448	14,9 %	389	10,8 %	487	14,5 %	684	15,5 %	168	32,6 %
3. Région crânienne, y compris le crâne	177	5,8 %	217	7,2 %	384	10,7 %	401	11,9 %	435	9,8 %	258	145,8 %
4. Dos, colonne vertébrale ou moëlle épinière	229	7,5 %	262	8,7 %	398	11,0 %	322	9,6 %	387	8,7 %	158	69,0 %
Autres sièges	1 225	40,2 %	1 282	42,6 %	1 680	46,6 %	1 417	42,1 %	1 856	42,0 %	631	51,5 %
• Épaule(s)	145	4,8 %	182	6,1 %	256	7,1 %	202	6,0 %	249	5,6 %	104	71,7 %
• Doigt(s) ou ongle(s)	173	5,7 %	167	5,6 %	234	6,5 %	182	5,4 %	221	5,0 %	48	27,7 %
• Siège interne du cou np* ou région cervicale	142	4,7 %	142	4,7 %	196	5,4 %	126	3,7 %	170	3,8 %	28	19,7 %
• Visage	116	3,8 %	113	3,8 %	117	3,2 %	121	3,6 %	165	3,7 %	49	42,2 %
• Bras	110	3,6 %	103	3,4 %	173	4,8 %	131	3,9 %	164	3,7 %	54	49,1 %
• Poignet(s)	105	3,4 %	122	4,1 %	161	4,5 %	124	3,7 %	151	3,4 %	46	43,8 %
• Jambe(s)	77	2,5 %	79	2,6 %	117	3,2 %	106	3,2 %	139	3,1 %	62	80,5 %
• Appareils prothétiques (prothèses)	64	2,1 %	78	2,6 %	89	2,5 %	76	2,3 %	134	3,0 %	70	109,4 %
• Thorax	74	2,4 %	75	2,5 %	118	3,3 %	101	3,0 %	132	3,0 %	58	78,4 %
• Main(s), sauf doigt(s) seulement	58	1,9 %	66	2,2 %	68	1,9 %	78	2,3 %	84	1,9 %	26	44,8 %
• Sièges multiples membres supérieurs	31	1,0 %	32	1,1 %	41	1,1 %	40	1,2 %	51	1,2 %	20	64,5 %
• Autres	130	4,3 %	123	4,1 %	110	3,1 %	130	3,9 %	196	4,4 %	66	50,8 %
Total	3 044	100,0 %	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	1 379	45,3 %

* np : non précisé

5. Statistiques sur les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail

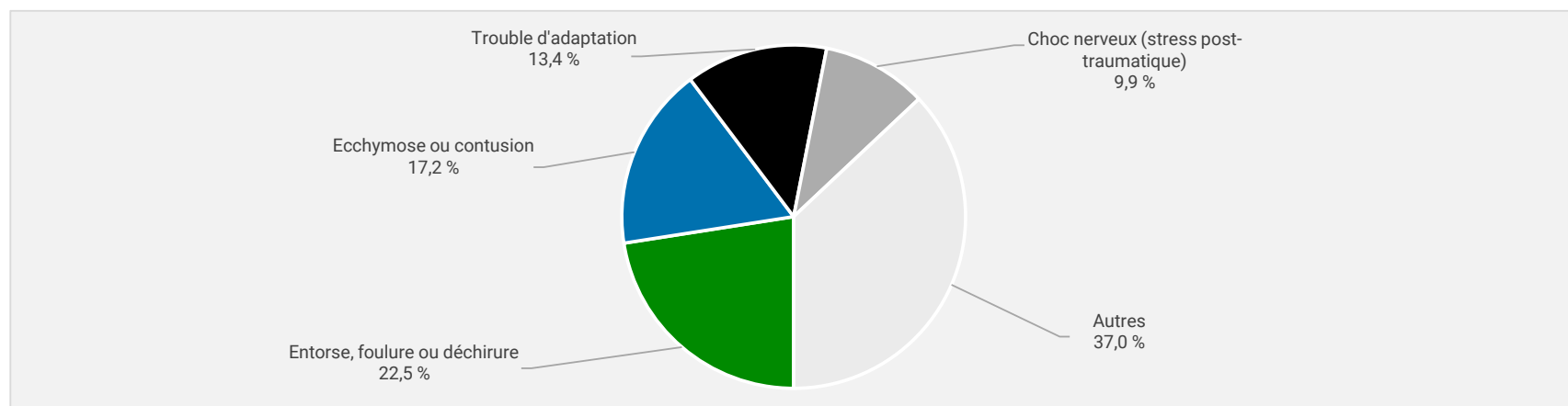
2019-2023

5.8 Lésions attribuables à la violence selon la nature de la lésion

Nature	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Entorse, foulure ou déchirure	750	24,6 %	710	23,6 %	1 019	28,3 %	819	24,4 %	997	22,5 %	247	32,9 %
2. Ecchymose ou contusion	356	11,7 %	392	13,0 %	470	13,0 %	483	14,4 %	761	17,2 %	405	113,8 %
3. Trouble d'adaptation	409	13,4 %	352	11,7 %	337	9,3 %	336	10,0 %	591	13,4 %	182	44,5 %
4. Choc nerveux (stress post-traumatique)	427	14,0 %	415	13,8 %	392	10,9 %	386	11,5 %	436	9,9 %	9	2,1 %
Autres natures	1 102	36,2 %	1 139	37,9 %	1 387	38,5 %	1 338	39,8 %	1 638	37,0 %	536	48,6 %
• Commotion	133	4,4 %	149	5,0 %	323	9,0 %	320	9,5 %	362	8,2 %	229	172,2 %
• Maladies, états ou troubles multiples	31	1,0 %	51	1,7 %	18	0,5 %	73	2,2 %	178	4,0 %	147	474,2 %
• Tendinite	109	3,6 %	91	3,0 %	135	3,7 %	119	3,5 %	148	3,3 %	39	35,8 %
• Dommages aux appareils prothétiques	64	2,1 %	78	2,6 %	89	2,5 %	76	2,3 %	134	3,0 %	70	109,4 %
• Anxiété, stress ou trouble névrotique, np*	93	3,1 %	92	3,1 %	102	2,8 %	95	2,8 %	126	2,8 %	33	35,5 %
• Fracture (comprend dent cassée)	66	2,2 %	66	2,2 %	93	2,6 %	98	2,9 %	91	2,1 %	25	37,9 %
• Coupure ou lacération (perte de substance)	81	2,7 %	118	3,9 %	82	2,3 %	80	2,4 %	83	1,9 %	2	2,5 %
• État dépressif	74	2,4 %	60	2,0 %	52	1,4 %	38	1,1 %	61	1,4 %	- 13	- 17,6 %
• Blessure ou trouble traumatique, np*	32	1,1 %	27	0,9 %	24	0,7 %	33	1,0 %	45	1,0 %	13	40,6 %
• Autres	419	13,8 %	407	13,5 %	469	13,0 %	406	12,1 %	410	9,3 %	- 9	- 2,1 %
Total	3 044	100,0 %	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	1 379	45,3 %

* np : non précisé

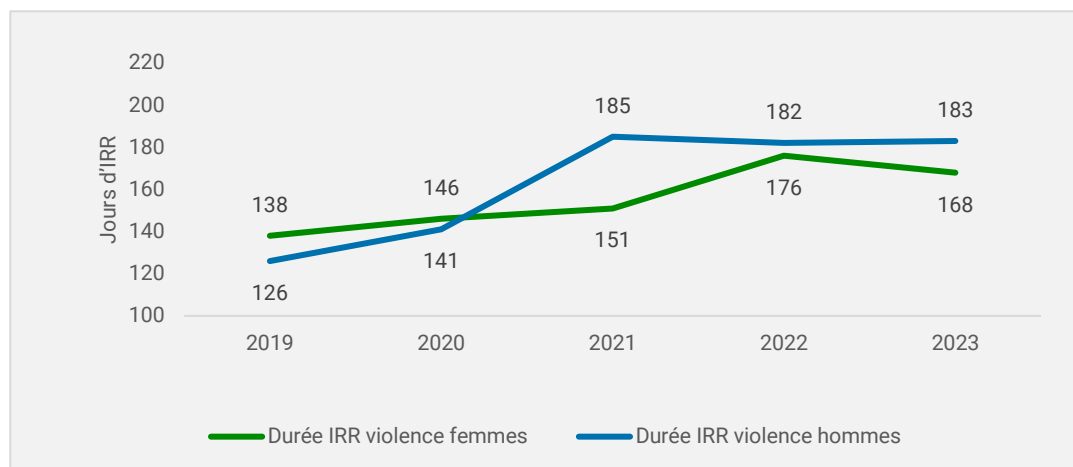
5.8.1 Proportions des lésions attribuables à la violence selon la nature de la lésion, 2023



5.9 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables à la violence

Durée moyenne		2019	2020	2021	2022	2023	2019-2023	
		Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Écart	Variation
Femmes	24 ans et moins	85	90	80	94	112	27	31,8 %
	25 à 34 ans	120	117	122	156	134	14	11,7 %
	35 à 44 ans	125	152	163	167	174	49	39,2 %
	45 à 54 ans	188	175	206	222	180	- 8	- 4,3 %
	55 ans et plus	172	211	188	232	246	74	43,0 %
Sous-total		138	146	151	176	168	30	21,7 %
Hommes	24 ans et moins	57	58	97	133	111	54	94,7 %
	25 à 34 ans	76	92	126	119	115	39	51,3 %
	35 à 44 ans	156	139	203	217	173	17	10,9 %
	45 à 54 ans	126	176	237	186	245	119	94,4 %
	55 ans et plus	211	212	236	263	262	51	24,2 %
Sous-total		126	141	185	182	183	57	45,2 %
Total	24 ans et moins	79	83	83	103	112	33	41,8 %
	25 à 34 ans	108	110	123	146	128	20	18,5 %
	35 à 44 ans	134	148	174	180	173	39	29,1 %
	45 à 54 ans	168	175	214	212	197	29	17,3 %
	55 ans et plus	184	211	206	242	251	67	36,4 %
Total		134	144	161	177	172	38	28,4 %

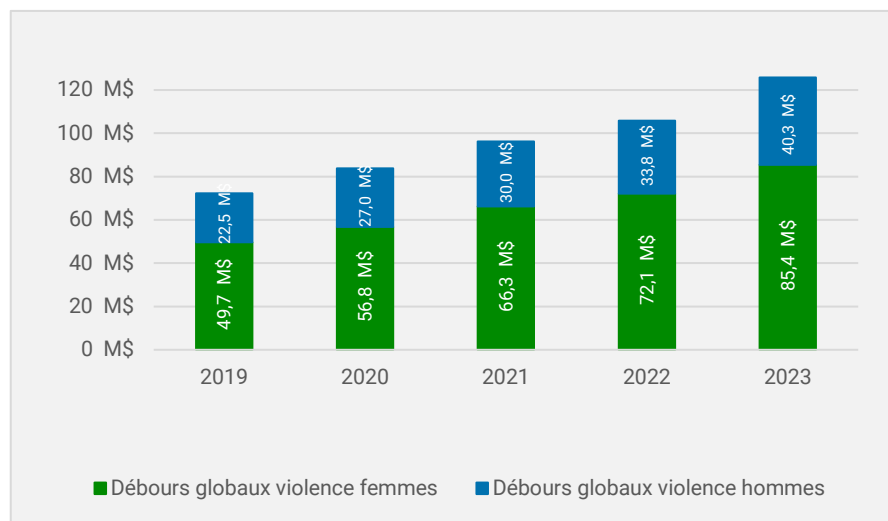
5.9.1 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables à la violence selon le sexe



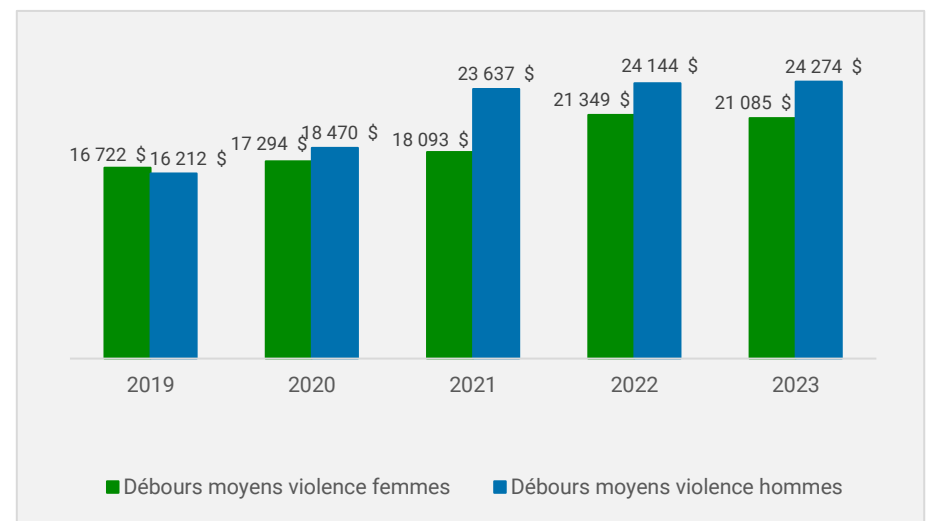
5.10 Débours moyens des lésions attribuables à la violence

		2019	2020	2021	2022	2023	2019-2023	
Débours moyens		\$	\$	\$	\$	\$	Écart	Variation
Femmes	24 ans et moins	8 990	9 069	7 482	10 002	11 974	2 984	33,2 %
	25 à 34 ans	13 256	13 975	14 510	18 663	17 024	3 768	28,4 %
	35 à 44 ans	16 844	17 950	20 050	21 145	22 495	5 651	33,5 %
	45 à 54 ans	23 318	21 619	25 414	27 713	23 265	- 53	- 0,2 %
	55 ans et plus	20 641	25 216	22 588	27 860	29 818	9 177	44,5 %
Sous-total		16 722	17 294	18 093	21 349	21 085	4 363	26,1 %
Hommes	24 ans et moins	5 077	6 311	8 240	12 055	11 145	6 068	119,5 %
	25 à 34 ans	9 996	11 970	16 295	15 809	15 072	5 076	50,8 %
	35 à 44 ans	20 128	18 906	26 746	29 147	23 837	3 709	18,4 %
	45 à 54 ans	18 117	23 899	30 434	26 922	33 680	15 563	85,9 %
	55 ans et plus	24 516	26 254	30 710	34 548	34 158	9 642	39,3 %
Sous-total		16 212	18 470	23 637	24 144	24 274	8 062	49,7 %
Total	24 ans et moins	8 185	8 489	7 637	10 479	11 779	3 594	43,9 %
	25 à 34 ans	12 352	13 435	14 974	17 891	16 458	4 106	33,2 %
	35 à 44 ans	17 740	18 234	21 989	23 267	22 830	5 090	28,7 %
	45 à 54 ans	21 697	22 310	26 733	27 479	26 047	4 350	20,0 %
	55 ans et plus	21 858	25 597	25 599	29 900	31 164	9 306	42,6 %
Total		16 579	17 634	19 615	22 118	21 947	5 368	32,4 %

5.10.1 Débours globaux (M\$) annuels des lésions attribuables à la violence



5.10.2 Débours moyens (\$) des lésions attribuables à la violence



6. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au stress en milieu de travail

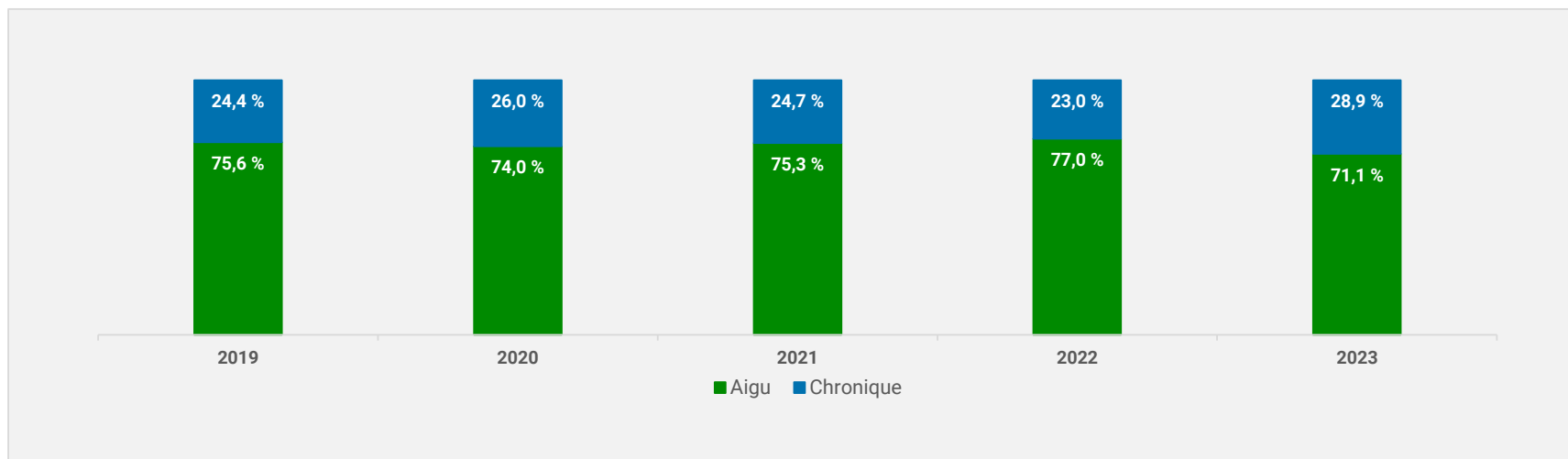
2019-2023

6.1 Lésions selon le type de stress

Type de stress	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Aigu	1 403	75,6 %	1 331	74,0 %	1 265	75,3 %	1 296	77,0 %	1 652	71,1 %	249	17,7 %
Chronique	453	24,4 %	467	26,0 %	414	24,7 %	387	23,0 %	671	28,9 %	218	48,1 %
	1 856	100,0 %	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	467	25,2 %

Le stress aigu résulte d'un événement traumatique (accident grave, vol à main armée, violence physique, menaces de mort, etc.), alors que le stress chronique découle d'une situation qui se poursuit sur une longue période (harcèlement au travail, stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.).

6.1.1 Proportions des lésions selon le type de stress



6. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au stress en milieu de travail

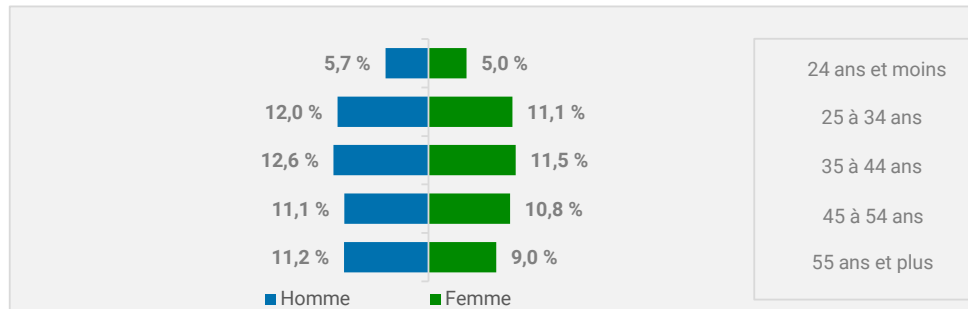
2019-2023

6.2 Lésions attribuables au stress selon l'âge et le sexe

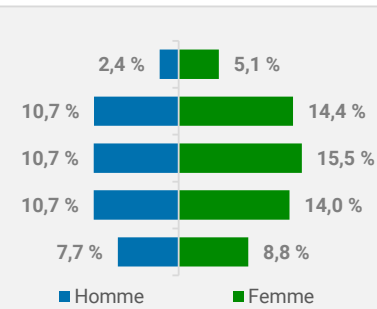
Âge	Sexe	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
24 ans et moins	Femme	102	5,5 %	110	6,1 %	125	7,4 %	100	5,9 %	118	5,1 %	16	15,7 %
	Homme	41	2,2 %	57	3,2 %	44	2,6 %	44	2,6 %	56	2,4 %	15	36,6 %
	Total partiel	143	7,7 %	167	9,3 %	169	10,1 %	144	8,6 %	174	7,5 %	31	21,7 %
25 à 34 ans	Femme	273	14,7 %	267	14,8 %	224	13,3 %	243	14,4 %	335	14,4 %	62	22,7 %
	Homme	173	9,3 %	147	8,2 %	158	9,4 %	172	10,2 %	248	10,7 %	75	43,4 %
	Total partiel	446	24,0 %	414	23,0 %	382	22,8 %	415	24,7 %	583	25,1 %	137	30,7 %
35 à 44 ans	Femme	302	16,3 %	262	14,6 %	227	13,5 %	234	13,9 %	361	15,5 %	59	19,5 %
	Homme	212	11,4 %	201	11,2 %	194	11,6 %	183	10,9 %	249	10,7 %	37	17,5 %
	Total partiel	514	27,7 %	463	25,8 %	421	25,1 %	417	24,8 %	610	26,3 %	96	18,7 %
45 à 54 ans	Femme	229	12,3 %	254	14,1 %	232	13,8 %	237	14,1 %	325	14,0 %	96	41,9 %
	Homme	242	13,0 %	218	12,1 %	203	12,1 %	187	11,1 %	249	10,7 %	7	2,9 %
	Total partiel	471	25,4 %	472	26,3 %	435	25,9 %	424	25,2 %	574	24,7 %	103	21,9 %
55 ans et plus	Femme	138	7,4 %	130	7,2 %	125	7,4 %	144	8,6 %	204	8,8 %	66	47,8 %
	Homme	144	7,8 %	152	8,5 %	147	8,8 %	139	8,3 %	178	7,7 %	34	23,6 %
	Total partiel	282	15,2 %	282	15,7 %	272	16,2 %	283	16,8 %	382	16,4 %	100	35,5 %
Total	Femme	1 044	56,3 %	1 023	56,9 %	933	55,6 %	958	56,9 %	1 343	57,8 %	299	28,6 %
	Homme	812	43,8 %	775	43,1 %	746	44,4 %	725	43,1 %	980	42,2 %	168	20,7 %
	Total	1 856	100,0 %	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	467	25,2 %
Âge entier moyen*	Sexe	2019		2020		2021		2022		2023		Écart 2019-2023	
	Femme	40		40		40		41		41		1	
	Homme	43		43		43		42		42		- 1	

* Aux fins de présentation, l'âge entier moyen se calcule en ne retenant que les années complètes.

6.2.1 Proportions des travailleurs couverts - ETC* selon l'âge et le sexe, 2023



6.2.2 Proportions des lésions attribuables au stress selon l'âge et le sexe,



* ETC : équivalent à temps complet. Données de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

6. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au stress en milieu de travail

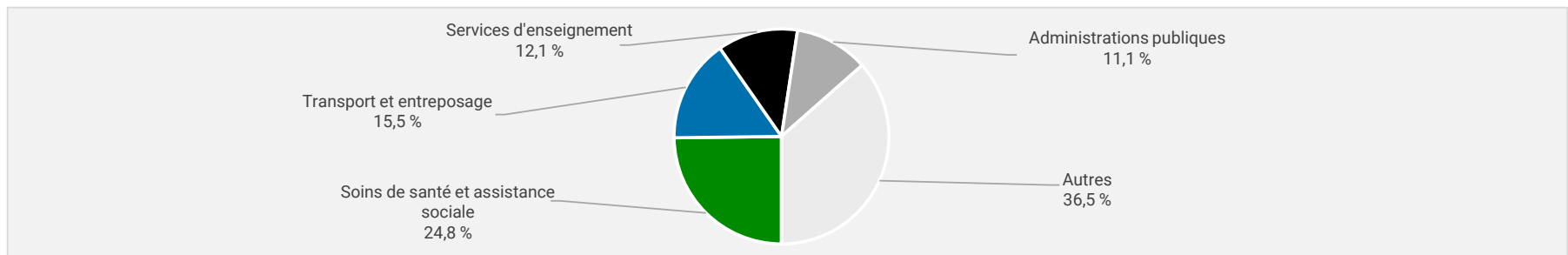
2019-2023

6.3 Lésions attribuables au stress selon le secteur d'activité économique

Secteur*	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Soins de santé et assistance sociale	499	26,9 %	545	30,3 %	484	28,8 %	442	26,3 %	576	24,8 %	77	15,4 %
2. Transport et entreposage	309	16,6 %	288	16,0 %	243	14,5 %	283	16,8 %	361	15,5 %	52	16,8 %
3. Services d'enseignement	136	7,3 %	109	6,1 %	114	6,8 %	125	7,4 %	280	12,1 %	144	105,9 %
4. Administrations publiques	186	10,0 %	209	11,6 %	236	14,1 %	217	12,9 %	259	11,1 %	73	39,2 %
Autres secteurs	726	39,1 %	647	36,0 %	602	35,9 %	616	36,6 %	847	36,5 %	121	16,7 %
• Commerce de détail	123	6,6 %	112	6,2 %	93	5,5 %	97	5,8 %	116	5,0 %	- 7	- 5,7 %
• Autres services	70	3,8 %	53	2,9 %	47	2,8 %	62	3,7 %	93	4,0 %	23	32,9 %
• Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	66	3,6 %	82	4,6 %	65	3,9 %	76	4,5 %	81	3,5 %	15	22,7 %
• Fabrication de biens durables	66	3,6 %	59	3,3 %	62	3,7 %	56	3,3 %	75	3,2 %	9	13,6 %
• Hébergement et services de restauration	65	3,5 %	53	2,9 %	28	1,7 %	34	2,0 %	72	3,1 %	7	10,8 %
• Construction	38	2,0 %	32	1,8 %	43	2,6 %	46	2,7 %	53	2,3 %	15	39,5 %
• Fabrication de biens non durables	49	2,6 %	34	1,9 %	72	4,3 %	46	2,7 %	53	2,3 %	4	8,2 %
• Commerce de gros	36	1,9 %	23	1,3 %	36	2,1 %	44	2,6 %	40	1,7 %	4	11,1 %
• Information, culture et loisirs	20	1,1 %	22	1,2 %	9	0,5 %	16	1,0 %	30	1,3 %	10	50,0 %
• Finance et assurances	18	1,0 %	16	0,9 %	16	1,0 %	8	0,5 %	21	0,9 %	3	16,7 %
• Services professionnels, scientifiques et techniques	8	0,4 %	24	1,3 %	15	0,9 %	24	1,4 %	20	0,9 %	12	150,0 %
• Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	22	1,2 %	26	1,4 %	11	0,7 %	15	0,9 %	17	0,7 %	- 5	- 22,7 %
• Services publics	4	0,2 %	5	0,3 %	5	0,3 %	2	0,1 %	13	0,6 %	9	225,0 %
• Services immobiliers, de location et de location à bail	11	0,6 %	11	0,6 %	8	0,5 %	9	0,5 %	12	0,5 %	1	9,1 %
• Agriculture	11	0,6 %	9	0,5 %	5	0,3 %	7	0,4 %	7	0,3 %	- 4	- 36,4 %
• Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie	2	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %	5	0,2 %	3	150,0 %
• Autres ou indéterminés	117	6,3 %	86	4,8 %	87	5,2 %	73	4,3 %	139	6,0 %	22	18,8 %
Total	1 856	100,0 %	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	467	25,2 %

* Secteur d'activité économique défini par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

6.3.1 Proportions des lésions attribuables au stress selon les principaux secteurs, 2023



6. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au stress en milieu de travail

2019-2023

6.4 Lésions attribuables au stress selon les principales professions

Profession*	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Personnel technique, de supervision et d'opérations	528	28,4 %	616	34,3 %	590	35,1 %	666	39,6 %	1 002	43,1 %	474	89,8 %
• Personnel en opération d'équipement de transport et de machinerie lourde et autre personnel assimilé à l'entretien	265	14,3 %	252	14,0 %	222	13,2 %	263	15,6 %	341	14,7 %	76	28,7 %
• Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	98	5,3 %	142	7,9 %	128	7,6 %	147	8,7 %	267	11,5 %	169	172,4 %
• Personnel des services de protection publique de première ligne	61	3,3 %	88	4,9 %	96	5,7 %	123	7,3 %	109	4,7 %	48	78,7 %
• Personnel technique des soins de santé	31	1,7 %	44	2,4 %	39	2,3 %	30	1,8 %	105	4,5 %	74	238,7 %
• Personnel de supervision du travail administratif et financier et personnel administratif	13	0,7 %	23	1,3 %	17	1,0 %	32	1,9 %	83	3,6 %	70	538,5 %
• Autres	60	3,2 %	67	3,7 %	88	5,2 %	71	4,2 %	97	4,2 %	37	61,7 %
2. Personnel de soutien et de métiers	617	33,2 %	703	39,1 %	700	41,7 %	700	41,6 %	812	35,0 %	195	31,6 %
• Personnel de soutien des services de santé	150	8,1 %	172	9,6 %	209	12,4 %	170	10,1 %	153	6,6 %	3	2,0 %
• Représentant(e)s de services et autre personnel de services à la clientèle et personnalisés	94	5,1 %	148	8,2 %	123	7,3 %	108	6,4 %	123	5,3 %	29	30,9 %
• Dispensateur(-trice)s de soins et personnel de soutien en enseignement, en droit et en protection publique	6	0,3 %	8	0,4 %	4	0,2 %	13	0,8 %	99	4,3 %	93	1 550,0 %
• Personnel de soutien en service et autre personnel de service, nca**	30	1,6 %	57	3,2 %	52	3,1 %	42	2,5 %	64	2,8 %	34	113,3 %
• Autres	337	18,2 %	318	17,7 %	312	18,6 %	367	21,8 %	373	16,1 %	36	10,7 %
3. Personnel professionnel et cadres	273	14,7 %	340	18,9 %	309	18,4 %	313	18,6 %	470	20,2 %	197	72,2 %
• Personnel professionnel en services d'enseignement	77	4,1 %	60	3,3 %	75	4,5 %	91	5,4 %	152	6,5 %	75	97,4 %
• Personnel professionnel en soins infirmiers	58	3,1 %	87	4,8 %	63	3,8 %	48	2,9 %	76	3,3 %	18	31,0 %
• Personnel professionnel du droit et des services gouvernementaux, sociaux et communautaires	42	2,3 %	34	1,9 %	22	1,3 %	23	1,4 %	61	2,6 %	19	45,2 %
• Cadres intermédiaires spécialisés ou spécialisées	33	1,8 %	56	3,1 %	52	3,1 %	32	1,9 %	55	2,4 %	22	66,7 %
• Cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle	16	0,9 %	18	1,0 %	33	2,0 %	31	1,8 %	38	1,6 %	22	137,5 %
• Autres	47	2,5 %	85	4,7 %	64	3,8 %	88	5,2 %	88	3,8 %	41	87,2 %
Autres professions et professions non codées	438	23,6 %	139	7,7 %	80	4,8 %	4	0,2 %	39	1,7 %	- 399	- 91,1 %
Total	1 856	100,0 %	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	467	25,2 %

* En 2023, la CNESST a implanté la Classification nationale des professions (CNP) 2016 en remplacement de la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) 1980 pour le codage de la profession associée aux nouvelles lésions. À des fins de présentation, tous les codes sont convertis à la CNP. Cette conversion peut entraîner des écarts avec les données présentées dans les publications précédentes.

** nca : non classé ailleurs

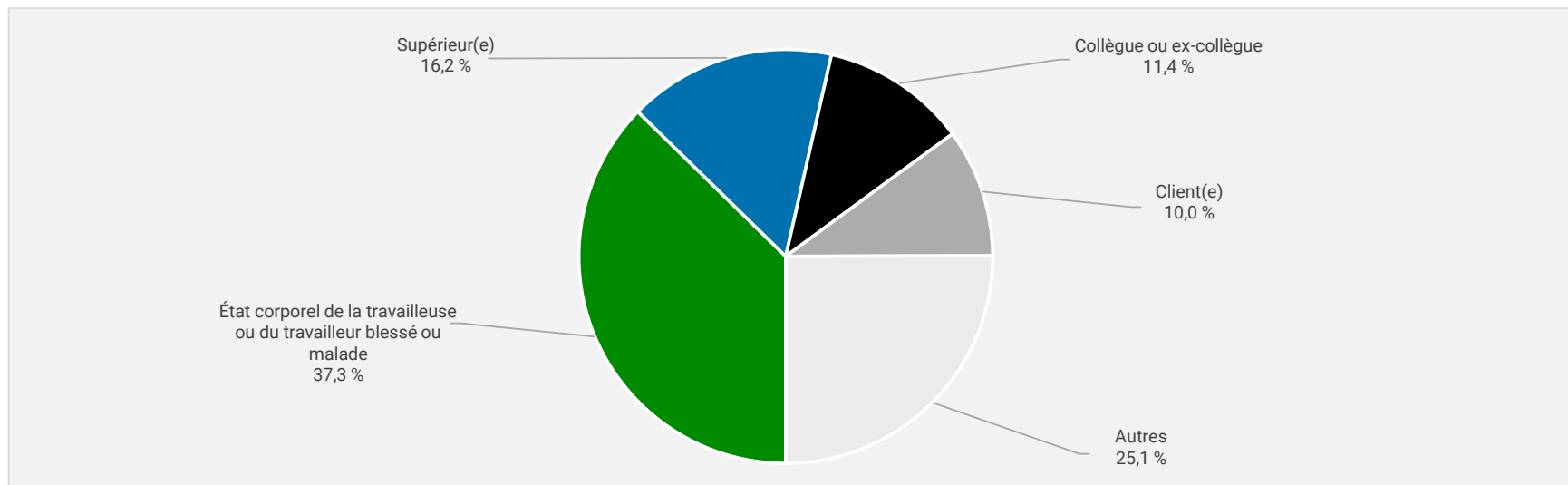
6. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au stress en milieu de travail

2019-2023

6.5 Lésions attribuables au stress selon l'agent causal

Agent causal	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. État corporel de la travailleuse ou du travailleur blessé ou malade	717	38,6 %	703	39,1 %	658	39,2 %	655	38,9 %	867	37,3 %	150	20,9 %
2. Supérieur(e)	277	14,9 %	293	16,3 %	236	14,1 %	209	12,4 %	377	16,2 %	100	36,1 %
3. Collègue ou ex-collègue	223	12,0 %	176	9,8 %	186	11,1 %	170	10,1 %	264	11,4 %	41	18,4 %
4. Client(e)	245	13,2 %	223	12,4 %	172	10,2 %	216	12,8 %	233	10,0 %	- 12	- 4,9 %
Autres agents	394	21,2 %	403	22,4 %	427	25,4 %	433	25,7 %	582	25,1 %	188	47,7 %
• Patient(e) ou résident(e) d'établissement de santé	170	9,2 %	199	11,1 %	193	11,5 %	157	9,3 %	211	9,1 %	41	24,1 %
• Étudiant(e)	74	4,0 %	64	3,6 %	65	3,9 %	78	4,6 %	173	7,4 %	99	133,8 %
• Tiers	98	5,3 %	93	5,2 %	143	8,5 %	155	9,2 %	133	5,7 %	35	35,7 %
• Prisonnier(-ère)	33	1,8 %	33	1,8 %	16	1,0 %	17	1,0 %	34	1,5 %	1	3,0 %
• Autres	19	1,0 %	14	0,8 %	10	0,6 %	26	1,5 %	31	1,3 %	12	63,2 %
Total	1 856	100,0 %	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	467	25,2 %

6.5.1 Proportions des lésions attribuables au stress selon l'agent causal, 2023



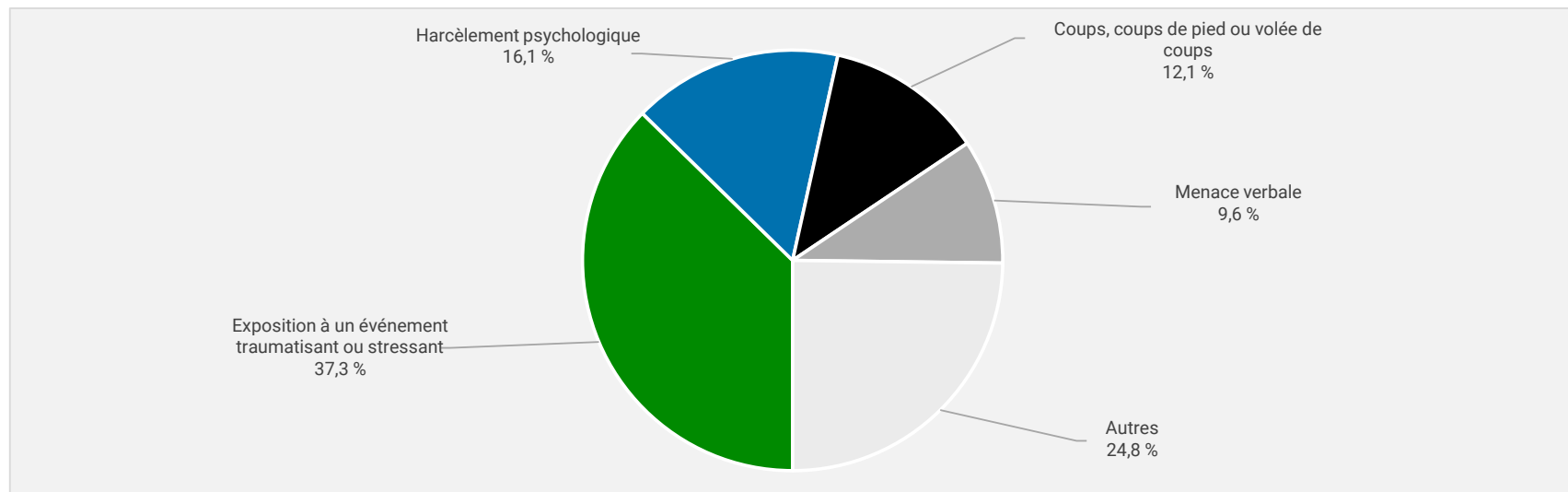
6. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au stress en milieu de travail

2019-2023

6.6 Lésions attribuables au stress selon le genre de lésion

Genre	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Exposition à un événement traumatisant ou stressant	716	38,6 %	702	39,0 %	658	39,2 %	655	38,9 %	867	37,3 %	151	21,1 %
2. Harcèlement psychologique	295	15,9 %	267	14,8 %	246	14,7 %	207	12,3 %	375	16,1 %	80	27,1 %
3. Coups, coups de pied ou volée de coups	245	13,2 %	241	13,4 %	214	12,7 %	212	12,6 %	282	12,1 %	37	15,1 %
4. Menace verbale	174	9,4 %	160	8,9 %	162	9,6 %	170	10,1 %	223	9,6 %	49	28,2 %
Autres genres	426	23,0 %	428	23,8 %	399	23,8 %	439	26,1 %	576	24,8 %	150	35,2 %
• Organisation du travail	93	5,0 %	116	6,5 %	83	4,9 %	90	5,3 %	150	6,5 %	57	61,3 %
• Autre stress	39	2,1 %	60	3,3 %	54	3,2 %	77	4,6 %	86	3,7 %	47	120,5 %
• Autres types de voies de fait	73	3,9 %	59	3,3 %	64	3,8 %	84	5,0 %	85	3,7 %	12	16,4 %
• Menace armée	101	5,4 %	77	4,3 %	75	4,5 %	80	4,8 %	69	3,0 %	-32	-31,7 %
• Harcèlement sexuel	26	1,4 %	24	1,3 %	31	1,8 %	14	0,8 %	61	2,6 %	35	134,6 %
• Autres	94	5,1 %	92	5,1 %	92	5,5 %	94	5,6 %	125	5,4 %	31	33,0 %
Total	1 856	100,0 %	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	467	25,2 %

6.6.1 Proportions des lésions attribuables au stress selon le genre de lésion, 2023



6. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au stress en milieu de travail

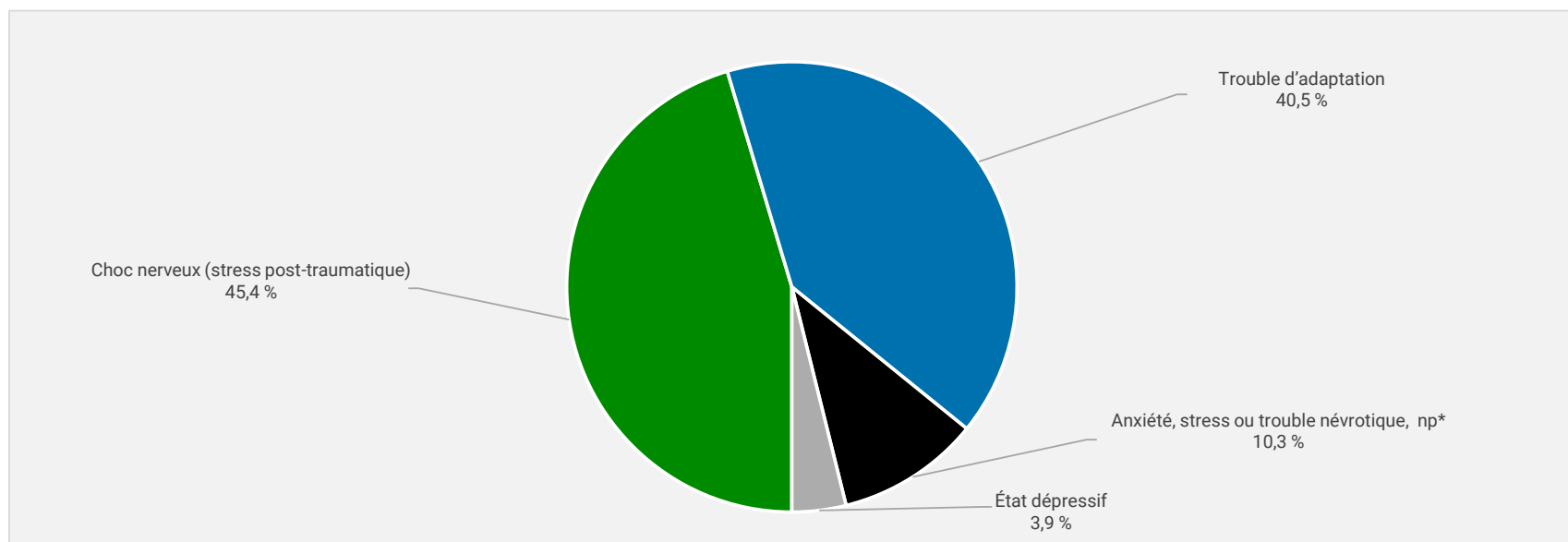
2019-2023

6.7 Lésions attribuables au stress selon la nature de la lésion

Nature	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Choc nerveux (stress post-traumatique)	959	51,7 %	913	50,8 %	899	53,5 %	893	53,1 %	1 054	45,4 %	95	9,9 %
2. Trouble d'adaptation	646	34,8 %	628	34,9 %	535	31,9 %	551	32,7 %	940	40,5 %	294	45,5 %
3. Anxiété, stress ou trouble névrotique, np*	153	8,2 %	156	8,7 %	163	9,7 %	163	9,7 %	239	10,3 %	86	56,2 %
4. État dépressif	98	5,3 %	101	5,6 %	82	4,9 %	76	4,5 %	90	3,9 %	- 8	- 8,2 %
Total	1 856	100,0 %	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	467	25,2 %

* np : non précisé

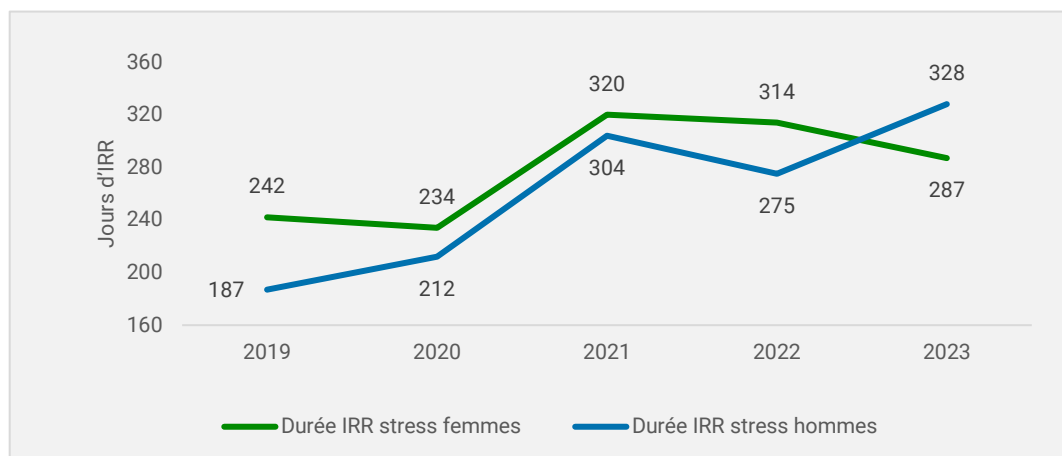
6.7.1 Proportions des lésions attribuables au stress selon la nature de la lésion, 2023



6.8 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables au stress

Durée moyenne		2019	2020	2021	2022	2023	2019-2023	
		Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Écart	Variation
Femmes	24 ans et moins	151	162	197	175	214	63	41,7 %
	25 à 34 ans	187	181	266	249	223	36	19,3 %
	35 à 44 ans	220	248	360	335	273	53	24,1 %
	45 à 54 ans	344	270	377	393	305	- 39	- 11,3 %
	55 ans et plus	296	302	356	364	433	137	46,3 %
	Sous-total	242	234	320	314	287	45	18,6 %
Hommes	24 ans et moins	140	193	220	232	223	83	59,3 %
	25 à 34 ans	125	132	300	193	225	100	80,0 %
	35 à 44 ans	194	205	273	310	330	136	70,1 %
	45 à 54 ans	220	225	315	274	388	168	76,4 %
	55 ans et plus	209	295	358	336	424	215	102,9 %
	Sous-total	187	212	304	275	328	141	75,4 %
Total	24 ans et moins	148	170	204	192	217	69	46,6 %
	25 à 34 ans	162	163	278	226	224	62	38,3 %
	35 à 44 ans	209	230	325	324	296	87	41,6 %
	45 à 54 ans	281	248	348	338	339	58	20,6 %
	55 ans et plus	254	298	357	350	429	175	68,9 %
	Total	218	225	313	297	304	86	39,4 %

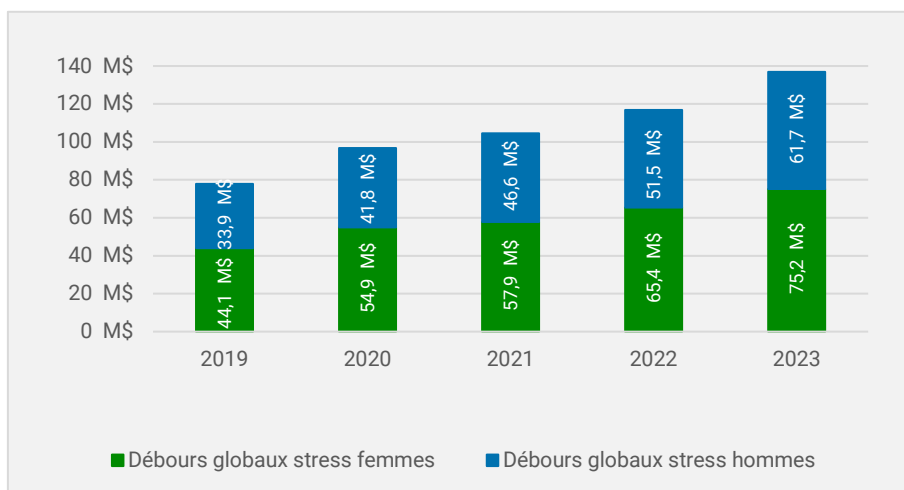
6.8.1 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables au stress selon le sexe



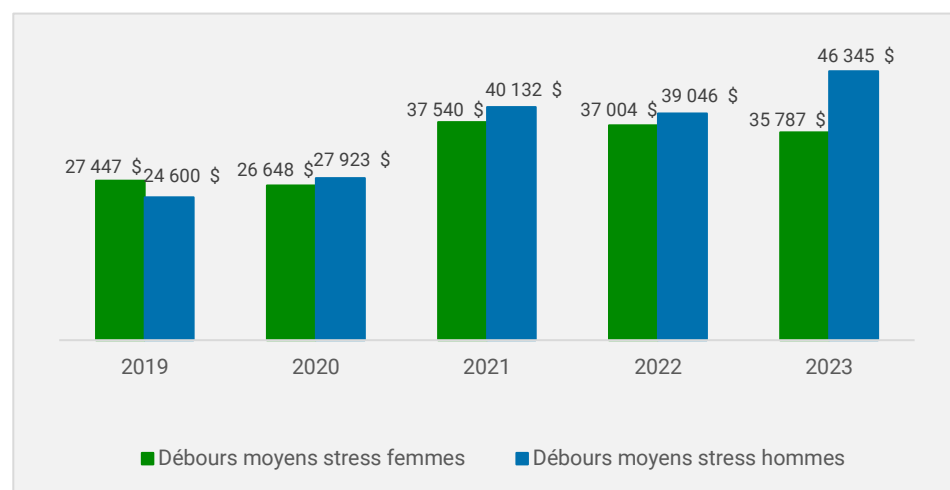
6.9 Débours moyens des lésions attribuables au stress

		2019	2020	2021	2022	2023	2019-2023	
Débours moyens		\$	\$	\$	\$	\$	Écart	Variation
Femmes	24 ans et moins	12 317	14 609	17 239	17 107	20 488	8 171	66,3 %
	25 à 34 ans	19 270	20 561	29 972	28 473	27 521	8 251	42,8 %
	35 à 44 ans	26 861	27 258	44 552	40 934	35 586	8 725	32,5 %
	45 à 54 ans	40 607	32 777	44 887	47 409	39 556	-1 051	- 2,6 %
	55 ans et plus	34 374	36 695	43 199	42 699	52 982	18 608	54,1 %
Sous-total		27 447	26 648	37 540	37 004	35 787	8 340	30,4 %
Hommes	24 ans et moins	10 932	17 733	22 754	21 504	21 075	10 143	92,8 %
	25 à 34 ans	14 865	16 931	39 415	26 414	30 639	15 774	106,1 %
	35 à 44 ans	26 113	26 861	38 500	45 815	48 011	21 898	83,9 %
	45 à 54 ans	31 034	31 634	40 583	40 985	57 045	26 011	83,8 %
	55 ans et plus	27 216	38 493	47 758	47 464	60 654	33 438	122,9 %
Sous-total		24 600	27 923	40 132	39 046	46 345	21 745	88,4 %
Total	24 ans et moins	11 958	15 446	18 943	18 456	20 702	8 744	73,1 %
	25 à 34 ans	17 552	19 241	33 423	27 624	28 733	11 181	63,7 %
	35 à 44 ans	26 531	27 088	42 121	43 169	40 446	13 915	52,4 %
	45 à 54 ans	35 722	32 225	42 888	44 446	46 711	10 989	30,8 %
	55 ans et plus	30 907	37 605	45 698	45 042	56 389	25 482	82,4 %
Total		26 198	27 190	38 637	37 902	40 023	13 825	52,8 %

6.9.1 Débours globaux (M\$) annuels des lésions attribuables au stress



6.9.2 Débours moyens (\$) des lésions attribuables au stress



7. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au harcèlement en milieu de travail

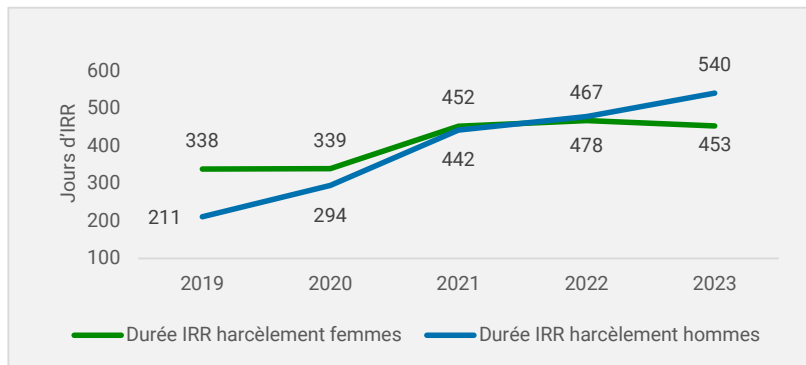
2019-2023

7.1 Lésions et débours liés au harcèlement en vertu de la LATMP

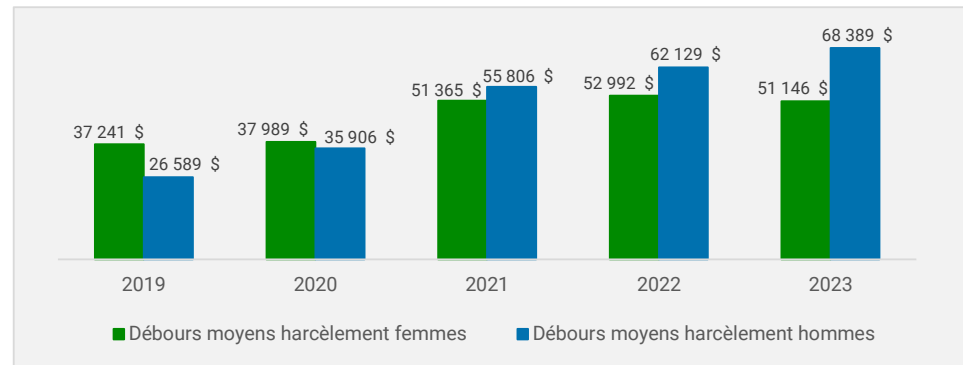
Type de harcèlement	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Harcèlement psychologique	295	91,9 %	269	91,8 %	246	88,8 %	207	93,7 %	375	86,0 %	80	27,1 %
Harcèlement sexuel	26	8,1 %	24	8,2 %	31	11,2 %	14	6,3 %	61	14,0 %	35	134,6 %
Total	321	100,0 %	293	100,0 %	277	100,0 %	221	100,0 %	436	100,0 %	115	35,8 %
Débours globaux	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	Écart	Variation
Harcèlement psychologique	15,4 M\$	90,9 %	22,3 M\$	92,9 %	24,2 M\$	92,0 %	26,2 M\$	91,5 %	31,1 M\$	91,6 %	15,7 M\$	101,7 %
Harcèlement sexuel	1,5 M\$	9,1 %	1,7 M\$	7,1 %	2,1 M\$	8,0 %	2,4 M\$	8,5 %	2,9 M\$	8,4 %	1,3 M\$	85,0 %
Total	17,0 M\$	100,0 %	24,0 M\$	100,0 %	26,3 M\$	100,0 %	28,6 M\$	100,0 %	34,0 M\$	100,0 %	17,0 M\$	100,1 %

Les lésions liées au harcèlement sont un genre de lésion inclus dans les lésions liées à la violence et/ou au stress.

7.1.1 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables au harcèlement selon le sexe



7.1.2 Débours moyens (\$) des lésions attribuables au harcèlement selon le sexe



7. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au harcèlement en milieu de travail

2019-2023

7.2 Recours traités pour harcèlement en vertu de la LNT

Normes du travail (NT)	2019		2020		2021		2022		2023		2019-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Recours traités sans intervention des affaires juridiques CNESST	4 181	94,7 %	3 274	93,4 %	3 012	87,8 %	3 428	87,1 %	4 133	90,3 %	- 48	- 1,1 %
Désistement	1 065	24,1 %	883	25,2 %	976	28,5 %	1 258	32,0 %	1 549	33,8 %	484	45,4 %
Critères en harcèlement non satisfaits	1 181	26,7 %	843	24,0 %	567	16,5 %	586	14,9 %	789	17,2 %	- 392	- 33,2 %
Entente	562	12,7 %	451	12,9 %	581	16,9 %	645	16,4 %	699	15,3 %	137	24,4 %
Irrecevabilité	692	15,7 %	509	14,5 %	414	12,1 %	401	10,2 %	583	12,7 %	- 109	- 15,8 %
Recours non fondé	514	11,6 %	457	13,0 %	303	8,8 %	378	9,6 %	371	8,1 %	- 143	- 27,8 %
Recours fermé avec un autre type de recours*	148	3,4 %	102	2,9 %	136	4,0 %	125	3,2 %	106	2,3 %	- 42	- 28,4 %
Aucune entente	19	0,4 %	29	0,8 %	35	1,0 %	35	0,9 %	36	0,8 %	17	89,5 %
Recours traités avec intervention des affaires juridiques CNESST	234	5,3 %	232	6,6 %	417	12,2 %	506	12,9 %	444	9,7 %	210	89,7 %
Règlement hors cour	178	4,0 %	183	5,2 %	301	8,8 %	403	10,2 %	347	7,6 %	169	94,9 %
Recours fermé sans représentation des affaires juridiques de la CNESST	22	0,5 %	23	0,7 %	43	1,3 %	41	1,0 %	55	1,2 %	33	150,0 %
Désistement	23	0,5 %	17	0,5 %	42	1,2 %	39	1,0 %	27	0,6 %	4	17,4 %
Employeur en faillite, introuvable ou insolvable	4	0,1 %	3	0,1 %	19	0,6 %	4	0,1 %	5	0,1 %	1	25,0 %
Décision du TAT** en faveur de la personne salariée	3	0,1 %	3	0,1 %	3	0,1 %	4	0,1 %	4	0,1 %	1	33,3 %
Décision du TAT** en défaveur de la personne salariée	4	0,1 %	3	0,1 %	9	0,3 %	15	0,4 %	6	0,1 %	2	50,0 %
Recours traités***	4 415	100,0 %	3 506	100,0 %	3 429	100,0 %	3 934	100,0 %	4 577	100,0 %	162	3,7 %

* Pratique interdite ou congédiement fait sans cause juste et suffisante.

** TAT : Tribunal administratif du travail.

*** Demandes de recours pour lesquelles une plainte officielle a été déposée et traitée par la CNESST. Sont exclues les demandes fermées sans dépôt officiel de plainte. En 2023, 220 des 4 577 recours traités présentaient une composante « harcèlement sexuel ».

Le traitement d'une demande de recours pour harcèlement psychologique (HP) ou harcèlement sexuel (HS) s'effectue d'abord par l'attestation de l'admissibilité du recours. Un inspecteur ou une inspectrice communique avec la personne salariée afin de vérifier si la CNESST peut intervenir. On s'assure ainsi :

- que la personne est salariée au sens de la *Loi sur les normes du travail* ;
- que l'entreprise pour laquelle elle travaille est de compétence provinciale;
- que la personne n'est pas couverte par une convention collective;
- que la personne n'est pas couverte par la *Loi sur la fonction publique* .

De plus, l'inspecteur ou l'inspectrice s'assure que le délai pour déposer une plainte est respecté, soit deux ans suivant la date de la dernière manifestation de harcèlement psychologique, et que les cinq critères de la *Loi sur les normes du travail* (article 81.18) qui définissent ce qu'est du harcèlement psychologique sont présents dans la version des faits de la personne salariée :

« On entend par "harcèlement psychologique" une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique de la personne salariée et qui entraîne, pour celle-ci, un milieu de travail néfaste. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour la personne salariée ».

Si tel est le cas, la demande peut alors être confiée à un médiateur ou une médiatrice ou à un enquêteur ou une enquêtrice de la CNESST. Finalement, si l'enquête a démontré qu'il est justifié que la plainte soit entendue par le TAT, le dossier est confié à un avocat ou une avocate de la CNESST, qui représentera sans frais la personne salariée.



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808